



## PROJET DE POSITION PAPER D'EURODEFENSE SUR L'AGENCE EUROPEENNE DE DEFENSE

Le présent papier présente les recommandations des associations EuroDéfense en vue de favoriser le développement de l'action de l'Agence Européenne de Défense. Après une brève analyse du contexte, il propose des axes d'action à court terme ainsi qu'une esquisse de vision à long terme sur l'évolution de l'Agence.

### LE CONTEXTE

#### CONTEXTE INTRA-EUROPEEN

Les récents développements de l'Europe de la Défense ont été marqués par une volonté politique forte des Etats Membres. Cette volonté s'est traduite par la rapidité de constitution de l'Agence ainsi que par une très forte adhésion aux actions communes, ainsi que en témoignent la couverture à 170% du Helsinki Headline Goal 2003, la réponse à 145% pour la levée des Battle Groups, et l'adhésion quasi unanime (hors Danemark) à l'Agence Européenne de Défense.

Des initiatives ont été prises pour décloisonner le marché de la défense, tant pour l'offre que pour la demande, afin d'assurer une masse critique pour la R&T et des séries de dimension raisonnable, dans un contexte budgétaire contraint. Il s'agit notamment de la création de l'OCCAR et de la signature de la Lol, ainsi que des actions du GAEO en matière de R&T.

L'approche de la BITD dans les divers Etats de l'Union Européenne témoigne d'un historique différencié. A une extrémité du spectre, on trouve quelques Etats soucieux de préserver leur souveraineté en disposant d'un accès autonome aux technologies critiques et assurant de ce fait l'essentiel de l'investissement R&T européen, à l'autre extrémité, on trouve des Etats dont l'objectif est d'assurer leurs acquisitions de défense à moindre coût et d'obtenir des retombées nationales en matière d'emploi.

#### LE CONTEXTE TRANSATLANTIQUE

La défense européenne est marquée par un lien fort avec l'OTAN, instrument privilégié de la défense collective du territoire des Etats Membres, cadre ou à défaut référence de coopération avec les Etats-Unis pour les opérations extérieures d'envergure et de haute intensité.

Des liens capitalistiques se tissent entre bases industrielles européenne et américaine, généralement avec contrôle américain, parfois avec contrôle européen, limité dans ce dernier cas par la législation des Etats-Unis. Plus globalement, le contexte réglementaire dissymétrise la coopération transatlantique en faveur des Etat-Unis.

#### L'EMERGENCE D'UNE EUROPE PUISSANCE

Le pilier intergouvernemental de l'Union Européenne a manifesté sa volonté de se doter d'outils autonomes de commandement et d'appréciation des situations.

La visibilité de la politique extérieure, de sécurité et de défense de l'Europe ira en se renforçant grâce à une coopération organisée permanente entre les états volontaires.

Le rôle de l'Europe est maintenant reconnu par le partenaire américain, ainsi qu'en attestent la relève OTAN par l'UE en Bosnie (opération Althea) et la prééminence européenne acceptée par les US dans le traitement de la crise Ukrainienne.

## LIGNES DIRECTRICES POUR LE COURT TERME

Nous préconisons trois axes directeurs pour chacune des missions affichées par les Quatres directions de l'Agence, industrie et marché étant ici considérés chacun comme une mission à part entière.

### POUR LA MISSION CAPACITAIRE

**Rechercher un consensus sur les ambitions d'une Europe-puissance** en matière de défense et de ses implications sur la politique industrielle, notamment en matière d'autonomie technologique.

**Organiser la démarche capacitaire selon une approche structurée top-down**, fondée sur les besoins légitimés par les exigences capacitaires découlant de l'Objectif Helsinki 2010, **soutenue par une entrée bottom-up** en provenance de l'offre technologique.

**Aider les Etats Membres à mettre leurs efforts financiers en harmonie les objectifs capacitaires** liés aux engagements qu'ils souscrivent en mettant disposition des outils de pilotage adéquats.

### POUR LA MISSION PROGRAMMES

**Impulser le décloisonnement de la demande** par une synchronisation des programmes et des engagements nationaux d'équipement, ainsi que par la normalisation (Il semble que cette dernière approche soit celle de l'OTAN en matière de Network Enhanced Capabilities).

**Adopter une démarche compatible des conceptions d'un large spectre d'Etats Membres**, proposant des évolutions incrémentales fondées sur une panoplie technologique utilisable sur les programmes neufs et les modernisations.

**S'assurer de l'optimisation des choix technologiques**, dans l'exécution des programmes en mettant en œuvre des pratiques telles que les plans d'acquisition, le suivi par des experts mandatés par la puissance publique.

### POUR LA MISSION R&T

**Viser le renforcement de l'autonomie stratégique** de l'Union Européenne en veillant à ce que les programmes de R&T lancés par l'Agence et ceux des pays de l'Union couvrent l'ensemble des technologies clefs nécessaires à une réelle autonomie. A ce titre l'agence devra être dotée des moyens lui permettant d'assurer une réelle harmonisation.

**Clarifier le déroulement de la RT&D** en focalisant les dépenses de R&T sur des études amont. Elles doivent viser la maturation technologique en vue d'une réalisation des programmes dans les moindres délais, afin de permettre une adaptation rapide des moyens face à l'évolution possible des menaces. La notion de démonstrateur technologique devra en particulier ne pas être considérée comme un substitut à la partie développement des programmes.

**Favoriser l'apport de technologies duales et/ou de rupture**, d'une part en se montrant attractif vis-à-vis des apporteurs de technologie en leur garantissant un financement suffisant et la protection de leurs droits de propriété intellectuelle, et d'autre part en s'appuyant sur des experts de la puissance publique pour garder la maîtrise technologique des programmes de R&T. Cette préoccupation devrait également transparaître dans la coordination avec les actions de la Commission en matière de sécurité.

**Pour la quatrième mission AED :**

### CONCERNANT LA BITD

**Adapter le "juste retour" à l'efficacité budgétaire**, en le limitant aux industries qui sont des centres d'excellence pérennes et reconnus. Cette approche pourrait être facilitée par une globalisation du juste retour sur l'ensemble des budgets européens.

**Rechercher l'effet de masse critique**. Ce peut être, dans la "supply chain", favoriser l'émergence de pôles d'excellence ciblés sur des technologies nouvelles, voire de rupture, porteuses d'un avantage opérationnel. Ce peut être également pour les systémiers comme pour les équipementiers, miser autant que faire se peut sur des synergies avec les systèmes civils, donnant lieu à des développements et à des séries plus régulières que les programmes d'armement.

**Favoriser l'émergence d'un "level playing field" transatlantique** en symétrisant les règles du jeu entre les deux rives de l'Atlantique (droits de propriété intellectuelle, protection des technologies sensibles,...), et en visant à équilibrer leur influence au sein de l'OTAN par une approche coordonnée pour les Etats Membres pour la normalisation et l'orientation des programmes.

### **Concernant l' EDEM**

**Prendre en compte les besoins spécifiques du marché de la défense dans les règles de passation des contrats**, non seulement dans le domaine couvert par le Livre Vert de la Commission mais aussi dans un champ étendu aux phases amont jusqu'à la R&T et aux marchés passés par l'Europe pour son compte ou pour celui des Etats membres.

**Définir des procédures en vue d'assurer une approche commune** pour l'application des règles (publication des offres, éligibilité des candidats au marchés, notion de sécurité d'approvisionnement, protection des informations sensibles, contrôle des coûts en cas de non concurrence,...) ainsi que des mesures incitatives (« droit de se procurer du matériel non-européen » qui devrait pouvoir être acheté afin de financer le budget R&T de l'AED, un export ciblé et soutenu...)

**Capitaliser sur les acquis des processus existants** (LOI, OCCAR,...) **en adaptant leurs modalités** pour remédier à leurs points faibles (par exemple en verrouillant les engagements financiers des Etats participants, en améliorant la protection des droits de propriété intellectuelle,...)

### **VISION LONG TERME**

Nous appelons de nos vœux, à terme:

**Une Agence disposant d'un budget opérationnel significatif** pour les prochaines programmations, avec un objectif de l'ordre de 1 à 2 Mds € annuels pour la R&T, représentant environ 1% du total des budgets d'acquisition de défense des Etats Membres, et un programme collectif d'acquisition commune à hauteur de 20 Mds € par an pour des équipements militairement opérables en commun

**Une Agence réactive et légère à vocation stratégique**, bénéficiant d'une large autonomie de gestion et s'appuyant sur des structures de gestion administratives et techniques externes (OCCAR, experts nationaux,...).

**Une Agence jouant au niveau européen le rôle d'un Directeur National des Armements**, pour tous les domaines ne ressortant pas du noyau dur de la souveraineté nationale des Etats Membres.